

ANNEXE 4 : Modèle de déclaration de candidature à remplir par chaque candidat

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS EUROPEENNES

(Art. 7 à 14-1 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ; art. 3 à 5-1 du décret n° 79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Titre de la liste :

1. IDENTITE
Nom de naissance :
Nom figurant sur le bulletin de vote ¹ :
Prénoms ² :
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Né(e) le : ___/___/___ à (commune) :
Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :
Nationalité :

2. SITUATION
Profession ³ :
Numéro CSP correspondant ⁴ : ___
Etes-vous actuellement représentant au Parlement européen ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Étiquette politique déclarée du candidat ⁵ :

3. COORDONNEES
Adresse :
<small>Numéro et libellé de la voie</small>
<small>Etage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment</small> <small>Lieu-dit, boîte postale, commune déléguée</small>
Code postal : ___ Commune :
Pays (si hors France) :
Téléphone (recommandé) : ___/___/___/___/___
Courriel (recommandé) :

4. POSITION SUR LA LISTE
Déclare que ma position dans cette liste figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.
Confie à, responsable de la liste, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

¹ Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié et affiché dans chaque bureau de vote.

² Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur les bulletins de vote.

³ Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

⁴ Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

⁵ Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application des articles 8 et 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel mentionnées dans le décret précité concernant chaque candidat ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du ministère de l'intérieur par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies au I de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

A la suite de sa signature, chaque candidat appose la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par ... (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste).* »

DATE : __/__/____

SIGNATURE :

Notice explicative

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. **Le formulaire doit comporter la signature manuscrite du candidat**. Elle permet d'attester de son consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du candidat concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.

2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que le ministère de l'intérieur puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

Si vous avez la nationalité française :

1. Un justificatif d'identité

2. Les documents de nature à prouver que vous remplissez les conditions pour être électeur :

2.1. Si vous êtes inscrit sur une liste électorale (1 document) :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.

2.2. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (2 documents) :

- un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour pouvoir prouver votre nationalité ;
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France :

1. Un justificatif d'identité

2. Les documents de nature à prouver que vous remplissez les conditions pour être électeur :

2.1. Si vous êtes inscrit sur une liste électorale complémentaire, un des deux documents exigés au point 2.1. pour les candidats de nationalité française.

2.2. Si vous n'êtes inscrit pas sur une liste électorale complémentaire, les deux documents exigés au point 2.2. pour les candidats de nationalité française.

3. Une déclaration écrite sur papier libre précisant :

- vos nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance ;
- votre nationalité et votre adresse sur le territoire de la République et votre dernière adresse dans l'Etat membre dont vous êtes ressortissant ;
- que vous n'êtes pas simultanément candidat aux élections au Parlement européen dans un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'Etat dont vous êtes ressortissant ;
- le cas échéant, la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes ou avez été inscrit en dernier lieu dans l'Etat dont vous êtes ressortissant.